



Commune de Fouleix

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize mai, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Fouleix, dûment convoqué le 05 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, le Maire.

Présents : Messieurs LEGAY Emmanuel, COURTINES Frédéric, MALLET Jérôme et ANDRADE SIMAL Marco.
Mesdames BRUNAT Aurélie, BALAINE Amélie, CANDY Lavisia et LAMBERT Anne-Laure.

Absents excusés : Mesdames KOK Virginie et LAMBERT Ludivine.
Monsieur MALLET Loïc.

Absents ayant donné leur pouvoir : Madame Virginie KOK a donné pouvoir à M. COURTINES Frédéric.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Quorum : 6
Présents : 8
Votants : 9

Le quorum étant atteint, le président de séance déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation de son/sa secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame BRUNAT Aurélie a été désignée comme secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2026

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 15 avril 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant qu'il est institué dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D),

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, remplissant les conditions légales, dressée par le Conseil Municipal.

Considérant que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de dresser une liste de présentation de 24 noms de contribuables comme indiqué ci-dessous parmi lesquels le Directeur départemental des finances publiques procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la C.C.I. D ;

LALAIRE Gisèle	DELEBRET Florence
MALLET Rolland	LAURENT-EMELIE Véronique
DALEME Olga	LACHAIZE Jean-Philippe
LAMBERT Isabelle	RAYMOND Alain
VILLATE Xavier	PATIENT Richard
BENINCA Marie-Thérèse	TARASCON Alexandra
BONVOISIN Christian	PECOIL Jeanne
ECKMANN Georges	LAVISA Audrey
DESCHAMPS Jean-Noël	SIMAL-ANDRADE Fernando
SOURILLAN Stéphane	GUYOT Sylvain
LAVISA Nadine	BOST Michel
GRELLETY Gérard	ROUBENNE Michel

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces se rattachant à la présente décision.

Révision de la subvention accordée au comité des fêtes pour 2026

M. le Maire explique au conseil municipal,

VU la prise en charge financière par la commune en 2025 de l'achat des décorations de Noël ;

VU l'information donnée à Mme LAVISA Audrey, présidente du comité des fêtes, qu'il serait attribué pour les années 2026 et 2027 une subvention annuelle de 500 € au lieu de 1000 €,

M. le Maire propose au conseil municipal de diminuer le montant de la subvention accordée au comité des fêtes par délibération n° 05-04-2026 du 15/04/2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention annuelle de 500 € au comité des fêtes pour l'année 2026 en lieu et place du montant initialement décidé le 15/04/2026.

Désignation du correspondant incendie et secours

M. Le Maire explique qu'il est important de désigner un correspondant incendie et secours pour la commune, conformément aux instructions officielles (Décret du 29 juillet 2022).

Pour rappel, les missions du correspondant incendie et secours sont les suivantes :

- Mise en place, évaluation régulière et révision du plan communal de sauvegarde
- Interlocuteur privilégié du SDIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, **DÉCIDE** de nommer, M. Frédéric COURTINES, correspondant incendie et secours.

Désignation du référent déontologique des élus locaux

Considérant que tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ;

Considérant que ce référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la structure concernée,

Considérant la possibilité de désigner un même référent déontologue de l'élu local par plusieurs collectivités, groupements de collectivités ou syndicats mixtes, par délibérations concordantes,

Considérant la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne de désigner le même référent déontologue que pour les élus du (DG 24 et la prise en charge des frais relatifs aux prestations du référent déontologue de l'élu local par ledit CDG 24,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité des votants, le conseil municipal,

- **DÉSIGNE** Monsieur Alain PARIENTE, Maître de Conférences en droit public à la faculté de droit de BORDEAUX, comme référent déontologue pour les élus locaux, mis à disposition par le CDG24.
- **PRÉCISE** que cette nomination est valable pour toute la durée du mandat du maire installé le 20/03/2026.

Désignation du représentant au sein de la CLECT du Grand Périgueux

M. le Maire rapporte que suite au Conseil Communautaire du 23 avril 2026 et suite aux élections municipales, le Grand Périgueux a fixé la composition de la CLECT pour ce mandat. Elle comportera 48 membres, 3 pour la ville de Périgueux, 2 pour les villes de Boulazac-Isle-Manoire, Coulounieix-Chamiers et Trélissac, un pour chaque autre commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le conseil municipal, DÉSIGNE
M. LEGAY Emmanuel, le Maire, pour le représenter au sein de la CLECT.

Désignation d'un élu référent AMÉLIA - Service public de rénovation de l'habitat

M. le Maire rappelle que la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux porte un Service Public de Rénovation de l'Habitat, Amélia, labellisé Espace Conseil France Rénov'. Ce dispositif vient informer, conseiller et accompagner les habitants du Grand Périgueux dans leurs projets de rénovation et d'adaptation de leur logement, et regroupe les aides nationales et les aides locales. C'est le prestataire SOLIHA qui joue ce rôle auprès des habitants. Les 43 communes de l'agglomération sont pleinement associées à ce programme qui s'étale sur 5 années, entre 2025 et 2030.

La commune de Fouleix a délibéré le 11/12/2024 sur ce programme et a défini une enveloppe budgétaire dédiée.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, il est demandé au conseil municipal de nommer un élu référent AMÉLIA ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le conseil municipal, DÉSIGNE
Mme Aurélie BRUNAT pour être l'élue référente AMÉLIA.

Renouvellement général de la Commission de Contrôle de la Liste Électorale 2026-2032

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a modifié la composition des commissions de contrôle des listes électorales.

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus et moins de 1000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.

Conformément à l'article R.7 du code électoral modifié par le décret n°2026-8 du 8 janvier 2026 pris en application de l'article L.52-18-4 du code électoral et portant diverses modifications du code électoral, les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour une durée de six ans.

À l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, les membres de cette commission doivent être renouvelés.

Pour information seulement, M. le Maire a présenté la liste des personnes susceptibles de faire partie de la CCLE et qui sont issues de la liste électorale en vigueur à ce jour. Le conseil municipal a pris note de cette présentation.

Questions diverses :

Concernant l'appel à candidatures annuel de « Bouge ton coq », le conseil municipal décide de donner l'information aux habitants dans le prochain bulletin municipal.

Le conseil municipal souhaite savoir quelles sont les conditions pour mettre en place un effaroucheur sur la commune.

M. le Maire précise que l'Ape de Beauregard et Bassac recevra une subvention de 400€ pour l'ensemble des enfants de la commune (Classe verte à Lioran et déplacement à Bordeaux).

Un projet de réfection du monument aux morts est présenté au conseil municipal. Il est question de colonnes en pierres blanches ou jaunes, briques, corniches...le conseil municipal souhaite réfléchir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Emmanuel LEGAY

The image shows the official seal of the Municipality of Fouleix, which is circular and contains a coat of arms. Overlaid on the seal is a blue ink signature, which appears to be 'Emmanuel Legay'.

La secrétaire de séance
Aurélie BRUNAT

The image shows the official seal of the Municipality of Fouleix, which is circular and contains a coat of arms. Overlaid on the seal is a blue ink signature, which appears to be 'Aurélie Brunat'.

